

Enquête de notoriété sur les Maisons des Habitants

Dans le cadre du renouvellement des agréments avec la Caisse d'allocations Familiales, les projets sociaux des 11 Maisons des Habitants de Grenoble doivent être renouvelés pour début 2019, et ce pour une durée de 3 ans.

Un travail est en cours d'actualisation des données, de diagnostics et de formulation des orientations et actions pour ces équipements municipaux. Pour vérifier certaines données et mieux se positionner, la Ville de Grenoble lance avec un prestataire, **une enquête de notoriété** : il s'agit d'avoir un retour d'image sur la connaissance des Maisons des Habitants par les Grenoblois.

Entre fin novembre et mi-décembre, les Grenoblois pourront ainsi être contactés par téléphone par le prestataire de la Ville, le **cabinet Tryom**, pour répondre à un court questionnaire. Le panel sera de 800 réponses et l'exploitation de ces réponses sera anonyme, dans le respect des règles de confidentialité.

Pour rappel, les Maisons des Habitants (MDH) sont des équipements de proximité qui facilitent la vie quotidienne des habitants, mais aussi leur implication dans la vie de quartier. Elles sont ouvertes à tous et proposent plusieurs services : informations, aides aux formalités administratives, conseils juridiques, propositions d'animations socioculturelles ou d'activités culturelles, etc.

